

Shefford, Québec.
Le 6 mars 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245, chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 6 mars 2018.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. Éric Chagnon.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Geneviève Perron, Francine Langlois et Michael Vautour sont présents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Sylvie Gougeon est aussi présente.

2018-03-033

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2018-03-034

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté
comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :
 - 5.2.1 Acceptation d'un projet de lotissement sur les lots d'origine numéros 2 594 954, 3 398 221 et

4 024 064 ainsi que des emplacements pour la redevance pour fins de parc

6. Sujets intéressant la réglementation et les permis

6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis

6.2 Sujets particuliers :

6.2.1 Projets conformes au PIIA

6.2.2 Règlement numéro 2018-554 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford – Avis de motion et présentation du projet de règlement

6.2.3 Adoption du projet de règlement numéro 2018-554 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford et fixation de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée publique de consultation

6.2.4 Règlement numéro 2018-555 modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-533 de la Municipalité du Canton de Shefford – Avis de motion et présentation du projet de règlement

6.2.5 Adoption du projet de règlement numéro 2018-555 modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-533 de la Municipalité du Canton de Shefford et fixation de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée publique de consultation

6.2.6 Règlement numéro 2018-556 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2016-536 de la Municipalité du Canton de Shefford et présentation du projet de règlement – Avis de motion et présentation du projet de règlement

6.2.7 Adoption du projet de règlement numéro 2018-556 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2016-536 de la Municipalité du Canton de Shefford et fixation de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée publique de consultation

6.2.8 Règlement numéro 2018-557 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 2016-537 de la Municipalité du Canton de Shefford – Avis de motion et présentation du projet de règlement

7. Sujets intéressant la sécurité publique

7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique

- 7.1.1 Protection policière
 - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
- 7.2 Sujets particuliers :
 - 7.2.1 Adoption du rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska
- 8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.2 Sujets particuliers :
 - 8.2.1 Entente de fourniture d'un service d'inspection par la MRC de La Haute-Yamaska concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables – Adoption de la mise à jour de l'annexe B
- 9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 9.2 Sujets particuliers :
 - 9.2.1 Rue des Lys – Interdiction de stationnement
 - 9.2.2 Adjudication – AO - 2018-01 – Fourniture d'une camionnette 4x4 « Ford F-250 XL » ou « Chevrolet Silverado 2500 HD »
 - 9.2.3 Adjudication – AO - 2018-02 – Fourniture d'une camionnette 4x4 « Ford F-150 » ou « Chevrolet Silverado 1500 HD »
 - 9.2.4 Demande au MTQ – Étude sur la réduction de la limite de vitesse sur la route 112, entre les chemins Maheu et Saxby
- 10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.2 Sujets particuliers :
 - 10.2.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Demande de modification à la convention d'aide financière 2015-2016

- 11. Sujets intéressant les communications
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 11.2 Sujets particuliers :
- 12. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 12.2 Sujets particuliers :
 - 12.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 12.2.2 Rapport d'activités du trésorier sur l'application du chapitre XII de la LÉRM pour l'année 2017
 - 12.2.3 Règlement numéro 2018-558 concernant l'ordre, le décorum et les périodes de questions durant les séances du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford – Avis de motion et présentation du projet de règlement
 - 12.2.4 Acquisition du lot numéro 3 398 226
 - 12.2.5 Contribution au projet de cour verte et active – École primaire de l'Orée-des-Cantons
- 13. Autres sujets
 - 13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 13.2 Sujets particuliers :
- 14. Période de questions
- 15. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

2018-03-035

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018.

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

2018-03-036

ACCEPTATION D'UN PROJET DE LOTISSEMENT SUR LES LOTS D'ORIGINE NUMÉROS 2 594 954, 3 398 221 ET 4 024 064 AINSI QUE DES EMPLACEMENTS POUR LA REDEVANCE POUR FIN DE PARCS

CONSIDÉRANT le projet de lotissement présenté par 9222-4419 Québec inc. sur les lots d'origines portant les numéros 2 594 954, 3 398 221 et 4 024 064 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, apparaissant sur le plan cadastral préparé par Gilbert Grondin, a.-g., daté du 2 octobre 2017 et portant la minute 20855;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de lotissement comporte, parmi ses nouveaux lots créés, une superficie résiduelle correspondant au lot 5 681 735 sur lequel un projet de lotissement distinct est envisagé dans un futur plus ou moins rapproché;

CONSIDÉRANT QUE la redevance pour fins de parcs proposée pour le projet de lotissement identifié au plan cadastral désigné plus haut :

- correspondra au transfert à la Municipalité du Canton de Shefford de l'entière propriété des lots portant les numéros 6 193 583 et 5 681 733 figurant à ce plan;
- que ces lots représentent 13,75% de la superficie du projet de lotissement; et
- que l'établissement de cette redevance pour fins de parc ne tient pas compte de la superficie résiduelle correspondant au lot 5 681 735;

CONSIDÉRANT QUE la superficie résiduelle correspondant au lot 5 681 735 fera l'objet d'un projet de lotissement et d'une redevance pour fins de parc qui seront distincts des présents projet de lotissement et redevance pour fins de parc soumis aux présentes pour acceptation;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford accepte le projet de lotissement tel qu'il apparaît sur le plan cadastral préparé par Gilbert Grondin, a.-g., daté du 2 octobre 2017 et portant la minute 20855.

Que la Municipalité du Canton de Shefford accepte la redevance pour fins de parcs telle qu'identifiée au plan cadastral ci-haut désigné et correspondant aux lots portant les numéros 6 193 583 et 5 681 733, cette redevance pour fins de parc n'incluant pas celle à intervenir lors du lotissement du lot numéro 5 681 735.

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2018-03-037

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2016-536*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ce règlement, les projets suivants ont été soumis au comité consultatif d'urbanisme (ci-après CCU) :

Projet de construction :

1. **41, rue Chenail** (bâtiment accessoire en cour avant);
2. **197, chemin du Mont-Shefford** (bâtiment principal);
3. **197, chemin du Mont-Shefford** (bâtiment accessoire en cour avant);

Projet d'agrandissement :

4. **547, chemin du Mont-Shefford** (bâtiment principal – demande de révision du dossier);

Projet de modification de l'apparence d'un bâtiment :

5. **23, rue des Cimes** (bâtiments principal et accessoire);

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande unanimement au conseil d'accepter le projet numéro 1 avec condition;

CONSIDÉRANT QUE le CCU reporte à un comité ultérieur sa recommandation pour le projet numéro 2, ce projet de construction d'un bâtiment principal requérant des informations ainsi que des documents supplémentaires pour permettre au CCU de formuler sa recommandation;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du CCU de refuser le projet numéro 3, lequel est accessoire au projet numéro 2, ainsi que son invitation faite au demandeur de soumettre un nouveau projet de construction de bâtiment accessoire en cour avant qui partagera les composantes architecturales du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet numéro 4 consiste en une demande de révision de la première condition émise par le conseil municipal lors de l'acceptation de ce projet par la résolution 2018-01-004 à la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2018;

CONSIDÉRANT les nouvelles informations fournies par le demandeur pour le projet numéro 4 dans le cadre de cette demande de révision;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande majoritairement l'acceptation du projet numéro 5;

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2016-536*;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU :

D'accepter, sans condition, les projets numéros 1 et 5 et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

De reporter la décision sur les projets numéros 2 et 3 à une prochaine séance du conseil.

D'accepter la demande de révision du projet numéro 4 en retirant la première condition imposée pour ce projet dans la résolution numéro 2018-01-004 et d'autoriser ainsi que le treillis présent puisse demeurer en façade.

D'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation du projet numéro 4 en regard du retrait de cette première condition.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-554 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-532 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Madame la conseillère Denise Papineau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford sera adopté.

Le projet de ce règlement est présenté par Madame la conseillère Denise Papineau. Celui-ci a pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford afin :

- de revoir les conditions d'obtention d'un certificat d'autorisation lors d'un projet d'abattage d'arbres d'essences commerciales dans les zones AF-1 à AF-17 et I-1; et
- d'interdire les installations de transfert de matières résiduelles sur l'ensemble du territoire.

Copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dans le cadre de la présente séance du conseil.

2018-03-038

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-554 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-532 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD ET FIXATION DE LA DATE, DE L'HEURE ET DU LIEU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR PROPOSITION DE Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

IL EST RÉSOLU :

D'adopter le projet du règlement n° 2018-554 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De fixer une assemblée de consultation sur ledit projet à être tenue le mardi 27 mars 2018, à 18 h 30, à la Mairie du Canton de Shefford. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-555 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-533 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Madame la conseillère Denise Papineau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-533 de la Municipalité du Canton de Shefford sera adopté.

Le projet de ce règlement est présenté par Madame la conseillère Denise Papineau. Celui-ci a pour objet de modifier le règlement de lotissement numéro 2016-533 de la Municipalité du Canton de Shefford afin :

- de permettre qu'une partie de l'emprise de certains ronds de virage ou de certains « T » de virage soit régie par servitude;
- de permettre la création de lot d'une superficie inférieure à nos normes de lotissement lorsque celui-ci bénéficie d'un droit reconnu en vertu des articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;
- d'apporter certains correctifs nécessaires.

Copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dans le cadre de la présente séance du conseil.

2018-03-039

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-555 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-533 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD ET FIXATION DE LA DATE, DE L'HEURE ET DU LIEU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR PROPOSITION DE Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
IL EST RÉSOLU :

D'adopter le projet du règlement n° 2018-555 modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-533 de la Municipalité du Canton de Shefford, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De fixer une assemblée de consultation sur ledit projet à être tenue le mardi 27 mars 2018, à 18 h 30, à la Mairie du Canton de Shefford. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-556 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION

ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2016-536 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Madame la conseillère Denise Papineau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2016-536 de la Municipalité du Canton de Shefford sera adopté.

Le projet de ce règlement est présenté par Madame la conseillère Denise Papineau. Celui-ci a pour objet de modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2016-536 de la Municipalité du Canton de Shefford afin :

- d'ajouter les zones R-3, Rec-6, Rec-7, Rec-8, Res-1, Res-2, RV-6 et RV-7 assujetties au règlement.

Copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dans le cadre de la présente séance du conseil.

2018-03-040

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-556 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2016-536 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD ET FIXATION DE LA DATE, DE L'HEURE ET DU LIEU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR PROPOSITION DE Mme la conseillère Denise Papineau, APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy, IL EST RÉSOLU :

D'adopter le projet du règlement n° 2018-556 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2016-536, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De fixer une assemblée de consultation sur ledit projet à être tenue le mardi 27 mars 2018, à 18 h 30, à la Mairie du Canton de Shefford. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-557 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2016-537 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Madame la conseillère Denise Papineau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de permis et certificats numéro 2016-537 de la Municipalité du Canton de Shefford sera adopté.

Le projet de ce règlement est présenté par Madame la conseillère Denise Papineau. Celui-ci a pour objet de modifier le règlement de permis et certificats numéro 2016-537 de la Municipalité du Canton de Shefford afin :

- de revoir les documents requis lors du dépôt d'une demande de permis de lotissement pour un projet impliquant une rue proposée;
- de retirer certains documents requis lors d'une demande de certificat d'autorisation d'abattage d'arbres.

Copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dans le cadre de la présente séance du conseil.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE
2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2018-03-041

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

ATTENDU que le directeur du Service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la Municipalité du Canton de Shefford contenues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2017 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière;

ATTENDU QUE sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION DE M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

IL EST RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska relevant de la Municipalité du Canton de Shefford, daté de janvier 2018, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Qu'elle confie le soin à la MRC de La Haute-Yamaska de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

2018-03-042

ENTENTE DE FOURNITURE D'UN SERVICE D'INSPECTION PAR LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA CONCERNANT LES DISPOSITIONS DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES – ADOPTION DE LA MISE À JOUR DE L'ANNEXE B

Soumise : Mise à jour de l'annexe B à l'entente de fourniture d'un service d'inspection par la MRC de La Haute-Yamaska concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

ATTENDU l'entente de fourniture d'un service d'inspection par la MRC de La Haute-Yamaska concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables des nouveaux règlements de zonage des municipalités membres intervenue le 4 mai 2017 (ci-dessous nommée « l'entente »);

ATTENDU QUE l'entente a pris effet sur le territoire de la Municipalité le 27 avril 2017;

ATTENDU QUE l'article 7 de l'entente prévoit une mise à jour périodique de son annexe B;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,
ET RÉSOLU :
D'approuver le contenu de l'annexe B telle que soumise et d'adopter ladite annexe pour faire partie intégrante de l'entente.

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

2018-03-043

RUE DES LYS – INTERDICTION DE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la rue des Lys est une rue étroite et que certaines portions de cette rue sont situées en fortes pentes;

CONSIDÉRANT QU'en présence de bordages de neiges, cette rue a une largeur carrossable de chemin qui varie de 4,5 mètres à 5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la machinerie qui déneige cette rue a, quant à elle, une largeur de 5,2 mètres, incluant sa gratte frontale et son aile de côté, et de 3,25 mètres avec seulement la gratte frontale;

CONSIDÉRANT QU'il est donc impossible pour cette machinerie de passer à côté d'un véhicule stationné sur la rue des Lys car celui-ci empiète approximativement de 2,5 mètres dans la rue, ne laissant qu'entre 2 mètres à 2,5 mètres de voie libre pour circuler;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement de véhicule(s) sur la rue des Lys a pour effet de retarder ou d'empêcher le déneigement de de cette rue;

CONSIDÉRANT QU'une interdiction de stationnement de chaque côté de la rue des Lys, entre le 15 novembre et le 1^{er} avril de chaque année, résoudra les problématiques mentionnées ci-haut;

CONSIDÉRANT l'autorisation donnée au directeur du Service des travaux publics d'installer, aux endroits opportuns de la rue des Lys, les panneaux d'interdiction de stationnement dans les deux sens de la circulation.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU :

D'interdire, conformément à l'article 4, alinéa n), du *Règlement numéro 2011-483 relatif au stationnement*, le stationnement de véhicule sur les deux côtés de la rue des Lys, et ce, entre le 15 novembre et le 1^{er} avril de chaque année.

Que la présente résolution remplace celle adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2018 sous le numéro 2018-01-009.

2018-03-044

ADJUDICATION – AO-2018-01 – FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE 4x4 « FORD F-250 XL » OU « CHEVROLET SILVERADO 2500 HD »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur invitation auprès de six (6) entreprises afin d'acquérir une camionnette neuve 4x4 « Ford F-250 XL » ou « Chevrolet Silverado 2500 HD » pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont répondu à l'appel d'offres et ont soumissionné au prix suivants :

CONCESSIONNAIRES	TOTAL (taxes incluses)
Ronald Thibault Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée	49 899,15 \$
Jacques Olivier Ford Inc.	48 514,85 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions par la directeur du Service des travaux publics, l'entreprise Jacques Olivier Ford Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la fourniture d'une camionnette neuve 4x4 « Ford F-250 XL » pour le Service des travaux publics au plus bas

soumissionnaire conforme, soit Jacques Olivier Ford Inc., au montant 48 514,85 \$, taxes incluses.

2018-03-045

ADJUDICATION – AO-2018-02 – FOURNITURE D'UNE
CAMIONNETTE 4x4 « FORD F-150 » OU « CHEVROLET
SILVERADO 1500 HD »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur invitation auprès de six (6) entreprises afin d'acquérir une camionnette neuve 4x4 « Ford F-150 » ou « Chevrolet Silverado 1500 HD » pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont répondu à l'appel d'offres et ont soumissionné au prix suivants :

CONCESSIONNAIRES	TOTAL (taxes incluses)
Ronald Thibault Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée	40 862,11 \$
Formule Ford Inc.	40 493,34 \$
Jacques Olivier Ford Inc.	39 086,90 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions par le directeur du Service des travaux publics, l'entreprise Jacques Olivier Ford Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la fourniture d'une camionnette neuve 4x4 « Ford F-150 » pour le Service des travaux publics au plus bas soumissionnaire conforme, soit Jacques Olivier Ford Inc., au montant 39 086,90 \$, taxes incluses.

2018-03-046

DEMANDE AU MTQ – ÉTUDE SUR LA RÉDUCTION DE LA LIMITE
DE VITESSE SUR LA ROUTE 112, ENTRE LES CHEMINS MAHEU
ET SAXBY

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement des projets de construction d'un centre communautaire et d'une école primaire requière la construction d'une nouvelle rue avec accès par la route 112;

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse permise sur la route 112, à la hauteur de la nouvelle rue projetée, est de 90 km/h;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'évaluation des impacts de la construction projetée de la nouvelle rue, une réduction de la limite de vitesse à 70 km/h, sur la portion de la route 112 située entre les chemins Maheu et Saxby, contribuerait grandement à la sécurité des utilisateurs de la route et à la bonne circulation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford désire poursuivre son projet d'ouverture de cette rue afin de procéder à l'implantation de bâtiments institutionnels;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU :

D'autoriser M. Christian Bérubé, directeur du Service des travaux publics, de présenter au ministère des Transports du Québec, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford, une demande d'étude portant sur la réduction de la limite de vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur la portion de la route 112 située entre les chemins Maheu et Saxby, dans le cadre du projet de la Municipalité de construire une nouvelle rue, avec accès par la route 112, pour l'implantation de bâtiments institutionnels.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

2018-03-047

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES – DEMANDE DE MODIFICATION À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2015-2016

CONSIDÉRANT la Convention d'aide financière 2015-2016 intervenue, dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales, entre la Municipalité du Canton de Shefford et le ministre de la Famille pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique familiale incluant son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vient à échéance le 17 mars 2018 et que la Municipalité du Canton de Shefford a besoin, pour réaliser l'objet et les obligations prévues à cette convention, de faire prolonger les termes de sa durée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour l'élaboration de la politique familiale sont avancés et que le comité de la politique familiale municipale (PFM) en est à l'étape de recueillir, par le biais d'un questionnaire mis en ligne sur le site Internet de la Municipalité, les données sur les besoins et intérêts des familles du Canton de Shefford;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique est déjà prévue et publicisée auprès de la population pour avoir lieu au printemps 2018 aux fins de discuter des points recueillis par le questionnaire et pour cibler les objectifs et actions concrètes à privilégier à court, à moyen et à long terme pour l'élaboration de la politique familiale et de son plan d'action;

CONSIDÉRANT QU'avec la prolongation demandée à la durée de la Convention d'aide financière 2015-2016, la Municipalité du Canton de Shefford et le comité de la politique familiale municipale disposeront du temps nécessaire pour réaliser l'objet et les obligations prévues à cette convention;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford réitère sa volonté d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) pour assurer un milieu de vie dynamique et de qualité à ses familles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,

ET RÉSOLU :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford demande au ministre de la Famille de modifier la durée de la Convention d'aide financière 2015-2016 intervenue, dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales, le 17 mars 2016, et ce, en prolongeant la durée de celle-ci pour une durée supplémentaire de 9 mois.

Que la Municipalité du Canton de Shefford s'engage à réaliser l'objet et les obligations prévues à cette convention dans le cadre de la prolongation de la durée demandée dans la présente résolution.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford.

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2018-03-048

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20122265 @ n° 20122403 au montant de 926 856,49 \$.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER SUR L'APPLICATION DU CHAPITRE XII DE LA LÉRM POUR L'ANNÉE 2017

En vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant le conseil le rapport d'activités du trésorier pour l'année 2017 et ce, pour l'exercice financier du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-558 CONCERNANT L'ORDRE, LE DÉCORUM ET LES PÉRIODES DES QUESTIONS DURANT LES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Madame la conseillère Geneviève Perron donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant l'ordre, le décorum et les périodes des questions durant les séances du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford sera adopté.

Le projet de ce règlement est présenté par Madame la conseillère Geneviève Perron. Celui-ci a pour objet de favoriser une saine gestion des séances du conseil en établissant des règles pour le maintien de l'ordre et du décorum lors du déroulement des séances du conseil municipal et de mettre à jour les normes à respecter lors des périodes des questions. Il a aussi pour objet d'abroger le *Règlement numéro 2008-450 relatif à la tenue des séances du conseil* et le *Règlement numéro 2014-513 concernant les périodes des questions lors des séances du conseil municipal*.

Copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dans le cadre de la présente séance du conseil.

2018-03-049

ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 3 398 226

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot numéro 3 398 226 offre à la Municipalité du Canton de Shefford de lui vendre ce lot pour la somme de 1 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce lot, d'une superficie de 88 mètres carrés, est adjacent à la portion Sud de la boulev de virage appartenant à la rue France, et qu'une purge d'eau pour le système d'aqueduc du secteur de la rue Sylvie se trouve dans les limites de la ligne de ce lot;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition du lot numéro 3 398 226 facilitera, le cas échéant, toute intervention de la Municipalité qui pourrait être nécessaire concernant cette purge d'eau;

CONSIDÉRANT QU'il est donc d'intérêt pour la Municipalité d'acquérir le lot numéro 3 398 226;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford accepte d'acquérir le lot numéro 3 398 226 pour la somme de 1\$, les frais professionnels reliés à cette transaction étant à la charge de la Municipalité.

Que la Municipalité du Canton de Shefford mandate le notaire Sylvain Lavallée pour la préparation de l'acte de vente pour ce dossier.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford pour l'acquisition du lot numéro 3 398 226.

CONTRIBUTION AU PROJET DE COUR VERTE ET ACTIVE –
ÉCOLE PRIMAIRE DE L'ORÉE-DES-CANTONS

CONSIDÉRANT QUE le projet de cour verte et active a été développé par des enseignants dévoués afin de restaurer, en partenariat avec la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, Entraide Jeunesse François Godbout, des partenaires du privé et de la communauté, la cour de l'école primaire de l'Orée-des-Cantons;

CONSIDÉRANT QUE les principaux objectifs de ce projet visent notamment à réaménager les aires de jeux, augmenter l'activité chez les élèves, aménager une classe extérieure et planter des arbres pour limiter les îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de ce projet évalué à 400 000 \$ sollicitent l'aide financière de la Municipalité pour un montant de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE parmi les 706 élèves fréquentant l'école primaire de l'Orée des Cantons, 394 élèves proviennent, pour l'année scolaire en cours, de la Municipalité du Canton de Shefford;

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire de l'Orée-des-Cantons est située sur le territoire de la Ville de Waterloo;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford octroie une aide financière de 10 000 \$ pour le projet de restauration du parc de l'école de l'Orée-des-Cantons, pavillon St-Bernardin.

Que cette aide financière est conditionnelle à la réalisation effective de ce projet et qu'elle soit versée à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs lorsque les travaux seront complétés.

AUTRES SUJETS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Claude Gladu – Chemin Saxby Sud

Résolution : demande de diminution de la vitesse de Saxby S à Maheu

Bernard Tremblay – Rue de la Vallée

Modification au schéma – Dossier centre communautaire

Claude Fournier – Projets - École et Centre communautaire

Gérard Desrosiers – Rue Fournier

Résolution : demande de diminution de la vitesse de Saxby à Maheu

Résolution : Adjudication – Fourniture d'une

camionnette

Gérald Paquette – Rue Dupuis
Soumission pour l'entretien des gazons

Claude Gladu – Chemin Saxby Sud
Règlement concernant la marge avant – Routes 112 et
243

Sébastien Mercille – Règlement concernant la marge avant – Routes
112 et 243

Claude Fournier – Fourniture d'une camionnette - Équivalent

Catherine Dubois – Signalisation de défense de stationner sur la rue
des Lys vs chemin du Mont-Shefford

Gérard Desrosiers – Rue Fournier
Surface double rue Fournier - Pierres

2018-03-051

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉE par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RÉSOLU de lever la présente séance à 20 h 21.

M. Éric Chagnon
Maire

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière